

SNAPS

INFOS

<http://snaps.unsa-education.org>

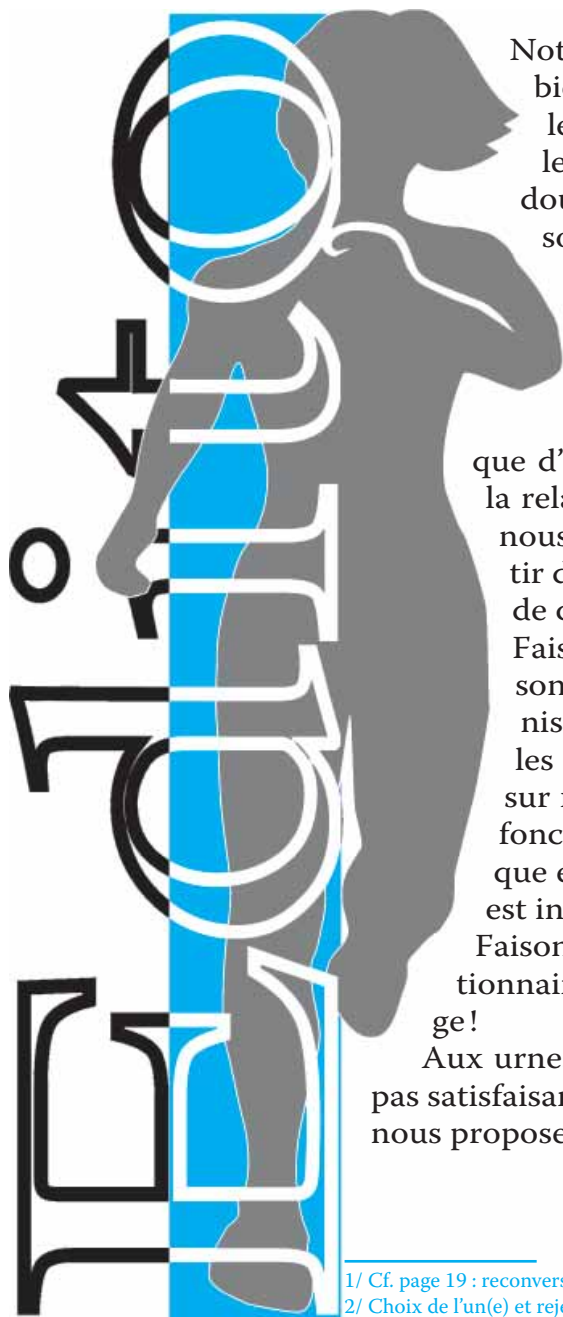
Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



TRIMESTRIEL avril 2007

N° 70

I have a dream...



Notre ministère ne coûte vraiment pas bien cher à nos concitoyens qui, si on les interrogeait sur la répartition de leur contribution, seraient nous n'en doutons pas, bien plus généreux pour soutenir leurs sports, leur vie associative et l'éducation de leur jeunesse.



Faisons un rêve... Il faudrait très peu de choses à l'échelle du budget de l'Etat pour en faire un « grand- petit ministère » doté de moyens dignes d'une véritable politique d'intervention. Son ambition irait au-delà du suivi de la relation avec les fédérations olympiques. Il lui faudrait, nous en sommes convaincus, bien peu de chose pour sortir de l'ère du faux-semblant et des pitoyables opérations de communication qui ne trompent plus grand monde. Faisons un rêve... Celui d'une nation fière et jalouse de son service public. L'honnêteté commanderait à nos ministres d'expliquer au contribuable que l'excellence et les médailles françaises sont produites pour l'essentiel sur fonds publics, que nombre de leurs artisans sont des fonctionnaires et que la performance de la fonction publique en matière d'insertion professionnelle de nos sportifs est incomparable¹...!

Faisons donc le rêve... d'une nation qui considère ses fonctionnaires comme une richesse plutôt que comme une charge!

Aux urnes citoyens! S'exprimer en mode binaire² n'est certes pas satisfaisant, c'est pourtant à l'heure qu'il est le seul choix qu'on nous propose. Faisons donc un tri sérieux entre les promesses³...!

Claude LERNOULD

1/ Cf. page 19 : reconversion des Sportifs de haut niveau

2/ Choix de l'un(e) et rejet des autres

3/...qui ne le sont pas toutes. Cf. dossier pages 9 à 14



SNAPS

<i>Actualité</i>	03 - 14
<i>Élections aux CTP</i>	03 - 04
<i>Notre représentativité UNSA-Education</i>	05 - 06
<i>Vie régionale</i>	07
<i>Grande braderie</i>	08
<i>Sport et politique: c'est le moment</i>	09 - 11
<i>Les propositions des candidats aux présidentielles</i>	12 - 14
<i>Dossier Conseil National</i>	15 - 18
<i>Introduction</i>	15
<i>Le programme</i>	16
<i>Repères pour orienter la réflexion</i>	17 - 18
<i>Corpo</i>	21 - 28
<i>La reconversion des sportifs de haut niveau</i>	19 - 20
<i>Quand réforme de l'Etat RIME avec avenir</i>	21 - 22
<i>Hygiène et sécurité: l'affaire de tous</i>	23 - 24
<i>La formation professionnelle tout au long de la vie</i>	25 - 26
<i>SIP</i>	26
<i>À propos des CAP</i>	27 - 28
<i>Ils nous ont quittés</i>	28
<i>Pourquoi se syndiquer</i>	29
<i>Tarifs syndicaux</i>	30
<i>Adhérer</i>	31
<i>Vos interlocuteurs</i>	32



SNAPS Infos N° 70

Directeur de la publication: Claude Lernould

Rédacteur en chef: Franck Baude

Collectif de rédaction: Jean-Paul Krumbholz, Claude Lernould, Alain Jehanne, Franck Baude, Gérard Letessier, Joël Colchen, Stéphane Passard, Roland Genest

Relecture: Claude Lernould, Daniel Gaime, Gérard Letessier,

Crédits photos: Daniel Gaime, Franck Baude, ENV

Conception graphique: Alexia Gaime

Imprimerie: Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL

Prix du n°: 3,81 euros - **Abonnement:** 15,24 euros

Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cédex 13

Tél: 01 40 78 28 58/60 - **Fax:** 01 40 78 28 59

Courriel: snaps@unsa-education.org

Site: <http://snaps.unsa-education.org>



Élections aux CTP

L'UNSA Education est bien l'organisation syndicale la plus représentative au sein du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Non seulement elle reste la première fédération, mais en plus, elle se renforce dans la majorité des CTP y compris là où elle était déjà en position de force. C'est le résultat du travail quotidien de toutes ses composantes, à commencer par celui des délégués du SNAPS, prouvant ainsi, si c'était encore nécessaire, qu'il est plus efficace de négocier pied à pied avec l'administration que de faire de grandes déclarations de principe qui ne débouchent sur rien de concret.

Retour sur des résultats dont nous sommes fiers mais qui nous donnent encore plus de responsabilités dans les combats futurs à mener.

Toujours majoritaires au CTPM

La consultation nationale a confirmé la force de notre organisation fédérale. Avec 46,6 % des voix (+2,6 % par rapport aux dernières élections) l'UNSA-Education, au sein de laquelle le SNAPS prend toute sa place, aura 5 titulaires (sur 10) dans le prochain CTPM, comme en 2003.

Nous avons quelques regrets cependant car le score aurait encore pu être meilleur si les cadres techniques placés auprès des fédérations sportives s'étaient un peu plus mobilisés. En effet, le peu de votants à la DR d'Île de France (CTN en particulier) a nécessité un deuxième tour et seul 1 DTN ou Entraîneur national sur 5 a voté au niveau de la « Centrale ».

Cela nous empêche de récupérer le 6ème poste, que nous avions avant 2003, et qui nous aurait donné la majorité absolue dans la représentation des personnels.

Il faut quand même se réjouir de constater que plus de 2000 agents ont voté UNSA-Educa-

tion (+ 229 voix) sur un corps électoral qui a diminué (8050 inscrits contre 8281 en 2003).

À côté, la FSU perd 3,8 % de voix et 1 siège, alors que la CGT se maintient (1 siège comme avant) et passe devant la CFDT qui perd 2,4 % en voix (mais garde son siège). FO réapparaît (+ 1,7 %; elle gagne le siège perdu par la FSU)

Majoritaires aussi au CTP de l'administration centrale

Nous sommes devenus la première organisation syndicale,

passant devant la CFDT. Quasiment à égalité en 2003 (nous avions d'ailleurs obtenu 3 sièges chacun), nous notons une progression de 2,1 % tandis que la CFDT baisse de 7,2 %, la CGT de 2,4 %. C'est FO qui fait un bond en avant (+ 5,5 %) lui permettant de prendre 1 siège au détriment de la CFDT.

Notre succès aurait pu être plus important encore si l'encadrement sportif (DTN et entraîneurs nationaux) s'était senti plus concerné (un sur quatre seulement a voté).





Encore des progrès dans les services déconcentrés

Nous sommes toujours présents dans tous les CTPR, renforçant encore cette présence en Bretagne, en Champagne Ardennes, en Corse, en Languedoc-Roussillon, dans les Pays de la Loire, en Picardie, en PACA et en Rhône-Alpes.



Mieux, nous sommes majoritaires dans 18 CTPR sur 22.

La seule région où nous faiblissons est la Bourgogne, mais la nouvelle équipe qui vient de se mettre en place va relancer la dynamique.

Nous ne pouvons passer sous silence le net recul de la FSU qui perd plus de 150 voix (soit 3 %) et 4 sièges.

Dans les DD des DOM, nous faisons quasiment « carton plein », tous les sièges nous revenant dans les 4 départements à l'exception d'un siège à la Réunion. Bravo à nos camarades d'outre-mer !

Un recul dans les établissements

La situation est nettement plus contrastée dans les établissements. La suppression des ATOSS dans les CREPS a provoqué un traumatisme chez les agents que la CGT a nettement mieux accompagné que nous.

La « sanction » ne s'est pas fait attendre. Nous perdons des voix (en pourcentage) dans 15 établissements déconcentrés et des sièges dans 9 CREPS.

Ainsi, nous sommes désormais absents dans 5 CTPE (Ajaccio, Bordeaux, Houlgate, Macon et Nancy) sur 24.

Seuls les CREPS de Montpellier, de Franche Comté et de Dinard, - là où nos représentants SNAPS ont le plus « mouillé la chemise », étant dans l'établissement - ont progressé et même gagné des sièges.

Quant aux établissements nationaux, y compris l'INSEP, qui vit actuellement dans un climat « surréaliste », c'est à peu près le statu quo (mais un statu quo peu satisfaisant pour nous...).

Conclusion

Seule fédération rassemblant l'ensemble des corps propres à ce ministère (Profs de sport, CEPJ, CTPS, inspecteurs) mais

également les personnels détachés de l'éducation nationale (administratifs et ATOSS), l'UNSA Education continue à être reconnue comme l'organisation syndicale la plus représentative du MJSVA.

Cela nous donne un pouvoir d'agir indiscutable, mais aussi une responsabilité accrue. Il s'agit maintenant de transformer cette confiance en force de proposition et de résistance, face à une administration peu encline à faire vivre un réel dialogue social.

L'UNSA Education en général - et le SNAPS (qui représente 50 % des personnels de ce ministère) en particulier - est en ordre de marche pour y parvenir.

Gérard LETESSIER



Notre représentativité UNSA éducation

sites	VOIX (Nombre)		VOIX (Pourcentage)		SIEGES	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007
DRJS						
Alsace	35	33	58.5 %	70.2 %	5/6	5/6
Aquitaine	69	61	55.0 %	50.8 %	4/6	4/6
Auvergne	43	46	53.7 %	50.5 %	4/6	4/6
Bourgogne	35	38	48.7 %	42.2 %	4/6	3/6
Bretagne	51	63	43.0 %	52.1 %	3/6	4/6
Centre	46	42	46.3 %	39.6 %	3/6	3/6
Champagne Ardennes	48	44	69.6 %	72.1 %	5/6	6/6
Corse	8	11	26.7 %	47.8 %	2/6	3/6
Franche Comté	46	50	47.4 %	63.3 %	4/6	4/6
Ile de France	169	196	55.0 %	66.9 %	5/6	5/6
Languedoc Roussillon	67	62	49.6 %	56.4 %	4/6	5/6
Limousin	39	40	65.5 %	75.5 %	5/6	5/6
Lorraine	44	43	40.4 %	45.7 %	3/6	3/6
Midi Pyrénées	76	103	54.5 %	58.5 %	4/6	4/6
Nord Pas de Calais	56	62	47.9 %	57.9 %	4/6	4/6
Normandie Basse	33	43	52.9 %	54.4 %	4/6	4/6
Normandie Haute	43	41	66.1 %	73.2 %	5/6	5/6
Pays de la Loire	57	76	41.2 %	54.7 %	3/6	4/6
Picardie	36	38	53.7 %	58.5 %	4/6	5/6
Poitou Charentes	50	48	56.5 %	58.5 %	5/6	5/6
Provence Alpes Côte d'Azur	97	126	59.1 %	62.1 %	4/6	5/6
Rhône Alpes	93	125	50.3 %	56.1 %	4/6	5/6
DDJS						
Guadeloupe	21	30	84.0 %	96.8 %	4/4	4/4
Martinique	14	16	47.1 %	64.0 %	2/4	4/4
Guyane	17	16	85.0 %	84.2 %	2/2	2/2
Réunion	20	22	70.4 %	66.7 %	4/4	3/4
CREPS						
Antilles Guyane	17	21	46.3 %	48.8 %	1/2	1/2
Ajaccio	14	8	40.6 %	25.0 %	1/2	0/2
Bordeaux	5	9	8.8 %	18.8 %	0/3	0/3
Centre	3	6	40.0 %	27.3 %	2/3	1/3
Dijon	16	11	53.3 %	35.5 %	2/3	2/3
Dinard	13	15	35.5 %	40.0 %	1/3	2/3
Franche Comté	7	21	30.0 %	51.2 %	1/3	2/3
Houlgate	7	5	28.6 %	16.1 %	0/2	0/2
Ile de France	7	9	23.9 %	20.5 %	1/4	1/4
Limousin	4	6	36.4 %	46.2 %	1/2	1/2
Macon	8	4	31.0 %	14.8 %	1/3	0/3
Montpellier	6	20	35.3 %	52.6 %	1/4	3/4
Nancy	8	6	20.0 %	15.0 %	0/3	0/3
PACA	50	37	42.1 %	32.7 %	2/4	1/4
Pays de la Loire	2	6	20.0 %	24.0 %	1/3	1/3
Picardie	X	2	X	100.0 %	X	2/2
Poitiers	16	18	43.2 %	40.0 %	2/3	2/3
Reims	5	10	43.5 %	22.7 %	2/2	1/2
Réunion	19	20	54.5 %	45.5 %	2/2	1/2
Rhône Alpes	19	20	33.9 %	24.4 %	2/4	1/4
Strasbourg	14	12	50.0 %	37.5 %	2/3	2/3
Toulouse	18	6	46.1 %	16.2 %	2/4	1/4
Vichy	19	14	43.5 %	40.0 %	2/2	1/2
Wattignies	15	16	29.1 %	31.4 %	2/4	2/4



Autres établissements						
Administration centrale	147	193	32.9 %	39.3 %	3/6	3/6
INSEP	27	42	23.0 %	18.3 %	1/6	1/6
INJEP	20		36.4 %	38.2 %	3/5	3/5
E.N. Equitation	4	20	7.5 %	16.9 %	1/5	1/5
E.N. Voile	6	8	25.0 %	20.0 %	1/4	1/4
E.N.Ski Alpinisme	12	7	27.9 %	16.7 %	1/5	1/5
Musée du sport	X	0	X	0.0 %	X	0/2
C.N.D.S.	X	1	X	9.1 %	X	0/3

Résultat des élections au Comité technique paritaire ministériel (CTPM)

	2003		2007		Evolution	
	Suffrages	Pourcentages	Suffrages	Pourcentages	Suffrages	Pourcentages
Inscrits	8 281		8 050		- 231	- 2,8 %
Votants	4 424	53,4 %	4 659	57,8 %	+ 235	+ 4,4 %
Exprimés	4 145	50.1 %	4 412	54.8 %	+ 267	+ 6,4 %
UNSA Educ.	1 825	44,0 %	2 054	46,6 %	+ 229	+ 2,6 %
F.S.U.	929	22,4 %	820	18,6 %	- 109	- 3,8 %
C.F.D.T.	539	13,0 %	467	10,6 %	- 72	- 2,4 %
C.G.T.	421	10,2 %	477	10,8 %	+ 56	+ 0,6 %
F.O.	305	7,4 %	401	9,1 %	+ 96	+ 1,7 %
C.F.T.C.	79	1,9 %	100	2,2 %	+ 21	+ 0,3 %
C.S.E.N.	47	1,1 %	93	2,1 %	+ 46	+ 1,0 %

Résultats compilés des élections aux Comités techniques paritaires locaux (CTPR et CTPE)

	2003		2007		Evolution	
	Suffrages	Pourcentages	Suffrages	Pourcentages	Suffrages	Pourcentages
Inscrits	8 244		8 018		- 226	- 2,7 %
Votants	4 438	53,8 %	4 721	58,9 %	+ 283	+ 5,1 %
Exprimés	4 150	50,3 %	4 490	56,0 %	+ 340	+ 5,7 %
UNSA Educ.	1 865	44,9 %	2 075	46,2 %	+ 210	+ 1,3 %
F.S.U.	932	22,4 %	831	18,5 %	- 101	- 3,9 %
C.F.D.T.	549	13,2 %	468	10,4 %	- 81	- 2,8 %
C.G.T.	423	10,2 %	486	10,8 %	+ 63	+ 0,6 %
F.O.	291	7,0 %	425	9,5 %	+ 134	+ 2,5 %
C.F.T.C.	44	1.1 %	104	2,3 %	+ 60	+ 1,2 %

Vous retrouverez les résultats complets de ces élections sur notre site.



Vie régionale

Lors du conseil national de Reims d'octobre 2005, un atelier avait travaillé sur le thème « la vie régionale ». À cette occasion, des commandes avaient été formulées à l'échelon national. Afin de répondre à ses demandes, le bureau national tente de s'organiser pour satisfaire ses demandes.

Rappel des commandes (cf. SNAPS Infos 65, décembre 2005, page 5):

- * Actualiser et étoffer le « guide » du secrétaire régional sur l'espace qui leur est dédié sur le site internet;
- * Élaborer des outils statistiques afin de créer des tableaux de bord pour leur faciliter leur rôle de représentation du syndicat (évolution du corps et de la syndicalisation);
- * Construire un outil d'aide à l'élaboration d'un contrat d'objectif ou d'une lettre de mission;
- * Élaborer un « cahier du syndiqué » reprenant le contenu du SNAPS « spécial sortants » sous une forme « classeur » avec mise à jour;
- * Élaborer un « guide du représentant au CTPR »;
- * Trouver des référents nationaux par sujets spécialisés;
- * Étudier la possibilité de créer ou de se raccrocher à une centrale d'achats en lien avec des sponsors éventuels (adidas?);
- * Faire un article dans le prochain SNAPS-Infos pour rappeler l'existence et le rôle des instances paritaires (CTPR).

Du principe à la réalité quotidienne

Une journée de formation à l'attention des secrétaires régionaux

est programmée lors du prochain conseil national se déroulant à l'ENV (le 21 mai).

Pour inciter les secrétaires régionaux à y participer, les membres du bureau souhaitaient rencontrer les sections lors d'un congrès éventuellement pour mieux cibler leurs attentes, mais les délais ne purent être tenus.

Une seule visite a pu se concrétiser: Claude Lernould et Carolle Andraca ont rencontré la section régionale de Bourgogne. Cette visite prouve l'intérêt que nous avons à dynamiser la vie régionale (voir encadré).

Carolle ANDRACA

Philippe Bissonnet, secrétaire régional de Bourgogne du SNAPS a accueilli Claude Lernould et Carolle Andraca pour une réunion régionale des syndiqués du SNAPS au Creusot le 13 février 2007.

C'était un moment opportun pour faire le point sur la situation de l'UNSA Education au CTPR, à l'issue des élections qui ont vu la fédération perdre un siège.

La rencontre s'est orientée sur l'animation des congrès régionaux, la préparation des CTPR et sur les points à aborder impérativement, en vrac:

- * La régionalisation des services sports et l'avenir des directions départementales jeunesse et sports et des personnels en DD,
- * Le concours CTPS, l'évolution de la carrière, la notation,
- * Les lettres de missions des CTS-R et contrats d'objectifs des CAS,
- * La LOLF et ses indicateurs les BOP,
- * Le rapprochement des syndicats des profs de sport,
- * La RADE, le décalage entre le terrain régional et

la vision du niveau nationale sur le sujet,

- * Le budget sport, CNDS/CNOSE,
- * L'autonomie des profs de sport,
- * La représentativité du MJSVA dans les projets des régions,
- * Le droit syndical.

Un échange riche a permis de préciser la position du SNAPS au sujet des DDJS, de la position des profs de sports sous l'autorité du DR et de leur autonomie, de la RADE qui, pour le niveau national, était retombée comme un soufflet, de la proposition de fournir des documents standards pour aider les collègues, de l'étude du système de notation qui tendrait vers l'annulation des trois promotions, du rappel des possibilités syndicales pour animer une section régionale, de l'autorisation d'absence pour les élus, des possibilités de décharges syndicales.

Cette réunion fructueuse s'est conclue autour d'un blanc de la région offert par les occupants des lieux, des collègues du district de football que l'on remercie vivement.

Carolle ANDRACA



Grande braderie avant changement d'exploitant...

Entre privatisation de service public à l'INSEP, vente du « patrimoine épars » à Chamonix, bail emphytéotique concédé sur 43 ha du parc du CREPS de Boulouris, la fin de mandat de l'équipe au pouvoir révèle à jeunesse et sports quelques dossiers troublants.

On pourrait discuter du bien-fondé de ces décisions dites « de gestion », mais l'exercice rencontre ses limites lorsque les instances institutionnelles compétentes¹ sont soigneusement écartées du débat.

Des décisions « de gestion » sont donc en train de se transformer en « affaires », tant la discrétion a été soigneusement entretenue. C'est ainsi, comme à chaque fois que l'information et le débat sont escamotés, que la rumeur vient en contrepoint au silence assourdissant. On ne parle donc plus aujourd'hui que de petits arrangements entre amis, d'intérêts partisans, de liens de parenté entre acteurs... En tout état de cause, la « discrétion » interroge sur l'ampleur du phénomène car nous sommes maintenant fondés à penser que nous ne savons pas tout...!

Pour l'heure, concernant l'INSEP et la signature du contrat liant le MJSVA et le groupe VINCI, nous ne pouvons accepter de voir bafouer les prérogatives des instances consultatives. L'affaire est donc aujourd'hui entre les mains du Conseil d'Etat!

PPP à l'INSEP

Ca sonne comme une bonne vieille « réclame »...

... Et c'en est une, puisque nos gouvernants ne cessent d'essayer de nous vendre l'idée simple selon laquelle l'Etat² est incapable et que le secteur privé commercial peut faire mieux pour moins cher!

En réalité, quand, à force de socialiser les pertes et privatiser les bénéfices, l'Etat déclare ne plus avoir les moyens d'assumer ses charges, on en arrive à marchandiser le service public!

La mode est donc aujourd'hui au « PPP » (Partenariat Public Privé). C'est ainsi que le citoyen-contribuable, lequel dit-on paye trop d'impôts, devra remettre la main à la poche³ pour obtenir un service dont il jouissait souvent déjà... mais qu'on lui promet incomparable!

La situation à l'INSEP

L'exploitation des services d'accueil, de gardiennage, de maintenance, d'hébergement et de

restauration est promise à une société commerciale.

Ce sont donc quelque 120 techniciens et ouvriers de service qui vont devoir trouver une autre affectation. Ils sont d'ores et déjà hors délai par rapport au mouvement organisé par l'Education nationale, laquelle a déjà transféré leurs collègues à la fonction publique territoriale... On leur a cependant promis que les premiers qui « se bougeraient » seraient les mieux servis!!!

... Reste un silence très embarrassé concernant l'avenir d'une partie du personnel administratif de l'établissement!

Pour ce qui est de l'incidence de l'opération pour les usagers de l'INSEP: « qu'ils se rassurent, ça sera mieux! »

Le Cabinet nous a cependant avoué qu'il fallait s'attendre à des conséquences en termes d'organisation et à une augmentation des tarifs... difficiles à évaluer à ce jour (sic). Mais que les fédérations se rassurent, ce ministre, qui en a encore pour un bon mois, leur promet un coup de pouce financier!

Boulouris

Sommes-nous face à une affaire d'Etat quand un directeur de cabinet du Ministre se déplace en compagnie du directeur du CREPS, pour préparer la rédaction d'un bail en mairie de St Raphaël?

Un « Espace sport nature » venait d'être inauguré sur le site... Le Président du conseil d'administration, averti par une indiscretion, a écrit au Ministre pour lui dire tout le bien qu'il pensait de ses pratiques!

Mépris du dialogue social

Pour Montry, l'INSEP et Boulouris, les arguments diffèrent: « Il n'y a rien à dire puisque ce n'est qu'une rumeur... puis... Il n'y a plus rien à dire puisque c'est maintenant signé », « on ne pouvait rien dire... le secret des affaires! », « on ne va tout de même pas consulter toutes les instances pour un banal acte de gestion... ».

Un seul point commun:

« Circulez y a rien à voir! »... et Audiard aurait ajouté: « Touche pas au grisbi!!! »

Claude LERNOULD

1/ Comité technique paritaire, conseil d'administration

2/ Qu'ils dirigent...

3/ Cf. les sociétés d'autoroutes



Sport et politique : c'est le moment !

Les Français sont appelés à désigner le chef de l'Etat puis, ils vont envoyer à l'Assemblée nationale une majorité parlementaire pour cinq ans ; il paraissait indispensable que notre organisation syndicale rappelle ses orientations, ses motions de congrès, ses revendications.

En miroir, nous avons essayé de dégager la « substantifique moelle » des programmes des différents candidats à l'élection présidentielle (du moins de ceux qui se sont exprimés sur ce sujet devant les représentants du monde sportif).

Ainsi, au regard de nos positions et des propositions de celles et ceux qui aspirent à la plus haute fonction de l'Etat, chacun de nous, au moment de passer dans l'isoloir, pourra se déterminer en meilleure connaissance de cause (conscient cependant qu'il y a d'autres sujets de société, au moins aussi importants que notre activité professionnelle, qui doivent influencer sur notre vote).

Le principe fondateur : le sport, en France, est « une affaire d'Etat »

Les articles L 100-1 et L 100-2 du code du sport l'affirment :

« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. »

La promotion et le développement des APS pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général. »

« L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des APS. »

L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées ».

Le projet de traité constitutionnel européen confortait cette « souveraineté nationale » dans son article III-282 (Education, jeunesse, sport et formation professionnelle) :

« L'Union européenne contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action. Elle respecte pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique. L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que sa fonction sociale et éducative. »

Et s'il fallait encore s'en convaincre, après l'adoption par ordonnance en mai 2006 de la partie législative du code du sport, sa partie réglementaire vient d'être présentée pour avis au dernier CTPM, fixant ainsi, à travers un

code du sport « complet », le cadre pour l'ensemble des acteurs.

Un modèle sportif à conforter

Le modèle de cogestion « public/privé associatif » (la fameuse troisième voie chère à l'ancien Président du CNOSF, Nelson Paillou), a fait ses preuves.

D'ailleurs, dans son récent livre blanc, « la raison du plus sport », le CNOSF reconnaît le rôle majeur de l'Etat dans la gouvernance du sport (avant, il est vrai, d'en déplorer les oukases...).

Il n'empêche ! Grâce à (ou à cause de) l'implication forte des structures ministérielles que l'Etat qui lui a consacré depuis la déroute nationale aux jeux de Rome, il y a en France deux fois plus de clubs sportifs fédérés qu'en Allemagne, au Royaume Uni ou en Italie, trois fois plus qu'en Espagne, et le pourcentage de la population membre d'un club sportif s'élève à 22,5 % en France contre 17,5 % en Espagne, 15 % en Allemagne et au Royaume Uni et 12,5 % en Italie.

Les excellents résultats sportifs



que la France accumule depuis une dizaine d'années (voir article « ce n'est pas nous qui le disons » SNAPS-Infos N° 66 page 19) montrent bien que sport pour tous et haut niveau ne sont pas antinomiques: cela est dû en grande partie à cette organisation du sport en France.

Cette participation à une mission de service public, déléguée aux fédérations sportives, qui ne réduit ni l'autorité, ni la responsabilité de l'Etat, est la preuve d'un système qui fonctionne: il ne faudrait pas demain, sous prétexte de quelques dérives marginales, « jeter le bébé avec l'eau du bain »!

Les enjeux

L'engagement de l'Etat se justifie essentiellement parce que ce dernier considère:

- d'une part, que le sport a une fonction éducative et sociale
- d'autre part, que seule une approche globale (donc interministérielle et partenariale) peut être efficace.

Seul l'Etat peut garantir à travers

son organisation nationale et grâce à ses personnels spécialisés:

- une égalité d'accès territoriale;
- une neutralité politique;
- une réelle qualité éducative;
- un contrôle proactif de l'ensemble du champ.

Il s'agit donc, d'abord, d'instituer une « exception culturelle sportive » ancrée dans l'économie sociale et bénéficiant d'un encadrement réglementé.

Mais il faut aussi:

- conforter l'organisation unitaire du sport (amateur/professionnel);
- conforter les institutions sportives (fédérales) dans leur rôle d'organisateur de la pratique compétitive;
- renforcer les collaborations avec les collectivités territoriales, acteurs incontournables du développement des pratiques.

Les outils

Le slogan que nous mettons souvent en bas de nos FLASH-Infos résume bien ce que nous prô-

nons: « les cadres techniques et pédagogiques du MJSVA sont sa richesse: libérons leur énergie! ».

Nulle part ailleurs n'existe le métier de professeur de sport, agent de l'Etat (à ne pas confondre avec le professeur d'éducation physique du Ministère de l'éducation nationale), qui accompagne le développement des pratiques éducatives, participe à la production des performances de haut niveau et veille au respect et à la promotion des valeurs de la République.

Ces conseillers techniques en activité, placés auprès du mouvement sportif; (plus de 1500 fonctionnaires de catégorie A) sont, en complément des conventions d'objectifs signées entre le MJSVA et les fédérations sportives, la concrétisation la plus visible de l'investissement de l'Etat dans l'accompagnement de la mission de service public déléguée.

Mais nulle part ailleurs non plus n'existent des conseillers d'animation sportive (là aussi plus de 1500 fonctionnaires d'Etat de catégorie A) en activité dans des services déconcentrés ou des établissements pour accompagner, conseiller, former, structurer, évaluer, au plus près du terrain, les acteurs locaux (collectivités territoriales, associations, comités sportifs, autres services ministériels...).

Nos revendications

Au moment où, face à la montée des inquiétudes sur le devenir de notre société, beaucoup se tournent vers le sport pour résoudre tous les problèmes éducatifs et



sociaux (ce qui, convenons-en, est une douce utopie!), il semble légitime de revendiquer :

- Un département ministériel dédié avec une structuration réactive et innovante;
- Des moyens humains à la hauteur des défis qu'on nous demande de relever;
- Des moyens budgétaires à la mesure des missions qui nous sont confiées;
- Un encadrement réglementé réaffirmé, adossé à un dispositif de formation et de qualification adapté.

Claude LERNOULD

Gérard LETESSIER

Nos revendications s'inscrivent tout naturellement dans les « **21 propositions pour l'éducation du 21ème siècle** » que notre fédération, l'UNSA-Education, a récemment envoyées aux candidats à l'élection présidentielle.

Cette contribution précise que « L'éducation sous toutes ses formes connaît des mutations considérables parce que les besoins sociaux et les publics ont profondément changé. L'exigence de professionnalisation accrue des personnels doit exclure tout recours à la précarité. Elle doit aussi permettre la validation des acquis professionnels. » « Confrontés à des exigences nouvelles, les personnels de l'éducation dans leur diversité, doivent être formés et reconnus comme des professionnels de l'ingénierie des savoirs, maîtrisant des connaissances et compétences qui évoluent en permanence. »

« À côté de l'école, hors temps scolaire, le rôle des associations d'éducation populaire et du mouvement sportif est fragilisé par des politiques contradictoires. L'éducation sous toutes ses formes n'est pas en dehors du monde: elle est tributaire des politiques d'urbanisme, d'emploi, de lutte contre la pauvreté. »

Voici quelques-unes des propositions, les plus proches de nos préoccupations :

- * Une politique de la ville qui fasse de l'éducation et de la formation une priorité doit être mise en œuvre, avec des objectifs précis et des financements durables. (Proposition 3)
- * L'éducation est aussi l'affaire des associations. Contribuant à la laïcité et à la citoyenneté, elles doivent être assurées de leur avenir. (Proposition 4)
- * Affirmer le rôle régulateur de l'Etat: les ministères et leurs services déconcentrés, qu'il faut renforcer, doivent piloter efficacement des politiques éducatives coordonnées, les évaluer et en prévoir les financements. (Proposition 5)
- * Associer tous les acteurs de l'éducation, à tous les niveaux décisionnels, dans des instances de dialogue adaptées. (Proposition 8)
- * Développer la recherche, notamment la recherche publique, en s'appuyant sur la diversité des structures et des équipes de recherche. (Proposition 15)
- * Une contractualisation entre les financeurs publics et les organismes délégataires qui permette de garantir des actions dans la durée. (Proposition 17)
- * Un renforcement de la professionnalisation des intervenants, bénévoles ou salariés. Les compétences acquises dans l'encadrement, bénévole ou professionnel, des pratiques d'éducation populaire et sportives doivent être valorisées et validées. (Proposition 18)
- * Donner aux services de l'Etat chargé de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports les moyens de développer la mise en réseau de tous les organismes intervenant dans ces domaines; d'accompagner, suivre et développer les projets innovants; de promouvoir les clubs sportifs développant des projets à fort contenu éducatif, avec des finalités sociales renforcées. (Proposition 19)
- * L'engagement des personnels est incontestable. Il n'y a pas de réforme possible sans leur adhésion. (Proposition 20)
- * L'action éducative doit s'inscrire dans la durée, avec les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre. (Proposition 21)



Les propositions des candidats à l'élection présidentielle

François BAYROU

(Union pour la démocratie française)

Valeurs du sport :

Le sport est une passion parce qu'il offre une double dimension : une dimension de communauté de solidarité et de création d'une identité qui n'est pas une identité individuelle mais une identité de groupe.

Rôle irremplaçable et « clé » du sport quand il s'agit de retisser un lien social aux endroits les plus fragiles de la société, là où l'Etat est absent (référence au rôle des éducateurs sportifs notamment dans les quartiers sensibles).

Le sport est un moyen d'action de prévention en matière de santé.

L'Etat :

Il est important d'avoir, au sein du gouvernement, une autorité en charge du sport qui ait en face d'elle un mouvement sportif organisé.

Besoin d'améliorer et d'augmenter l'activité physique à l'école et nécessité d'aider le bénévolat.

Refus de parler du budget alloué au sport, se moquant des promesses fallacieuses de ses concurrents dans ce domaine.

Il faut changer le modèle et permettre un encadrement qui ne soit plus désormais professionnel ; un service civique universel pour tous les jeunes et une activité universelle pour tous ceux qui sont en situation de minima sociaux. Certains d'entre eux sont sportifs ; ils peuvent être des « grands frères », des encadreurs, des aînés, des animateurs de clubs.

Le mouvement sportif :

L'Etat doit avoir face à lui une société civile capable d'organiser sa propre gouvernance ; il faut institutionnaliser le dialogue.

On doit s'interroger sur une meilleure valorisation des clubs formateurs, y compris au niveau européen.

La force du sport dans notre société ne peut se résumer à l'argent que le sport draine. Il faut aider et soutenir le mouvement sportif de masse, aider l'encadrement, imaginer de nouvelles formes d'encadrement.

Les sportifs :

Pour le sport de haut niveau, la médecine du sport doit être une médecine du travail ; il y a quelque chose de profondément hypocrite dans le fait de s'indigner du dopage tout en augmentant perpétuellement la difficulté des épreuves.

Création d'un plan d'épargne reconversion pour aider les sportifs de haut niveau au moment de leur retour à la vie civile (référence au statut des danseurs de l'Opéra).

La reconnaissance du bénévolat est importante ; pas de statut du bénévole : il y a contradiction dans les termes.

Il faut que l'expérience que l'on a acquise comme bénévole soit validée dans un CV

Marie Georges BUFFET

(Parti communiste français)

Valeurs du sport :

Le sport est un vecteur fondamental d'éducation, de culture et de vie sociale et qui, pour ces raisons, doit être accessible à tous.

Le sport est une école de respect de l'autre et des règles, mais il ne faut pas l'appeler au secours de notre société.

Il est regrettable que le sport soit actuellement traversé par les dérives de notre société.

Le sport ne doit pas devenir une marchandise ; elle rappelle sa forte opposition à la cotation en bourse des clubs.

L'Etat :

Promesse d'augmenter le budget alloué aux sports jusqu'à 1 % du PIB.

Souhait de la création d'une grande conférence nationale et régionale en faveur du sport.



Une des priorités : la lutte contre le dopage

Le mouvement sportif :

Engagement ferme de l'Etat par le biais de subventions publiques au mouvement sportif

- * de dotation des fédérations en cadres techniques,
- * de missions de formation des éducateurs sportifs,
- * du maintien d'un CREPS dans chaque région,

Les sportifs :

Priorité au développement de la pratique féminine, à l'accès des femmes aux responsabilités, au sport en entreprise, à l'amélioration de l'accessibilité des installations sportives aux handicapés.

Favorable au statut d'entraîneur de haut niveau, pour la reconnaissance sociale de l'athlète de haut niveau et la mise en place d'un statut du bénévole.

Ségolène ROYAL

(Parti socialiste)

Valeurs du sport :

La France doit devenir une grande nation sportive. Nul ne doit être empêché de faire du sport en raison de son origine sociale, de son âge ou de son lieu d'habitation.

Le sport est une école de la citoyenneté. On y apprend les règles, l'interdiction de tricher, le respect de l'adversaire, l'effort collectif. Il permet aussi de canaliser l'agressivité et de raccrocher certains jeunes à la réussite scolaire. Cette éducation est irremplaçable.

Il faut aussi évoquer les bienfaits du sport pour tous sur la santé. Le sport est un facteur important de santé publique, par exemple face au phénomène préoccupant de l'obésité des enfants ou des dangers des maladies cardio-vasculaires.

L'Etat :

Renforcement du service public du sport en augmentant sensiblement les moyens budgétaires consacrés au sport (doublement du budget du Ministère des sports : 1,5 milliard d'euro) pour qu'il y ait un effet de levier.

Utilisation du CNDS pour favoriser l'équité en-

tre tous les territoires (contrats de plan sportifs entre l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif).

Développement du sport féminin et du sport pour les personnes en situation de handicap.

La place du sport scolaire et universitaire sera revalorisée pour promouvoir chez les jeunes le goût de la pratique sportive et les valeurs du sport.

Création d'emplois tremplins au niveau national pour le sport.

Le mouvement sportif :

Le mouvement sportif doit être encouragé pour le rôle qu'il joue dans l'épanouissement des individus et leur intégration dans la vie sociale.

Les sportifs :

Les sportifs de haut niveau doivent avoir les moyens de défendre au mieux les couleurs de la France ; il faut leur procurer des moyens pour leur formation puis pour leur reconversion.

Nicolas SARKOZY

(Union pour un mouvement populaire)

Valeurs du sport :

Le sport porte en lui des valeurs de travail, de mérite, d'esprit d'équipe.

Le sport doit faire partie du socle fondamental des connaissances, faire partie de tous les cursus (épreuves de sport à l'entrée de toutes les grandes écoles).

Le sport doit prendre plus de place dans notre société et notre économie.

L'Etat :

Le sport, qui est à ses yeux l'affaire de tous, doit être pratiqué par tous et pas seulement par les jeunes.

Souhait d'engager une réforme de l'organisation du sport en France : autonomie, professionnalisme et responsabilité des fédérations sportives. Contrats d'objectifs plus exigeants et plus précis avec évaluation réelle et non reconduction tacite.

Promesse d'allouer au sport 3 % du budget de l'Etat et de taxer les organismes étrangers de pa-



ris basés en France. Il est favorable à l'introduction en bourse des clubs.

Transformation radicale de la place du sport à l'école en doublant le nombre d'heures et en augmentant le coefficient aux examens.

Les collectivités territoriales et les entreprises privées doivent obtenir une reconnaissance à la hauteur de leur engagement dans le sport français.

Le ministère doit être rattaché à un pôle « santé » pour améliorer l'efficacité de la lutte antidopage. Le développement de la pratique sportive, notamment chez les femmes, les actifs, les seniors, dans une perspective de bien-être, de prévention et de santé justifie de mettre le sport dans ce pôle.

Le mouvement sportif :

L'Etat fixe ses objectifs stratégiques mais les fédérations doivent être libres de leur mise en œuvre. En contrepartie, les fédérations doivent être mieux outillées, plus professionnelles.

La modernisation des fédérations sportives est indispensable.

Il est favorable à la rémunération des dirigeants des fédérations puisque ce sont de véritables chefs d'entreprises.

Les fédérations doivent pouvoir recruter des cadres de haut niveau (création d'une grande école de management sportif pour reconversion d'un certain nombre de sportifs de haut niveau).



Les sportifs :

Le bénévolat doit être récompensé. Une année de bénévolat dans un club donne droit à un stage de formation gratuit ; 20 heures par mois de bénévolat effectuées régulièrement donnent droit à 10 % de points en plus pour leurs examens ; 10 ans de bénévolat donnent droit à une année de cotisation pour la retraite.

Dominique VOYNET

(les Verts)

Valeurs du sport :

L'accès du sport à tous, notamment aux filles et aux handicapés.

L'Etat :

Engagement à renforcer singulièrement le budget du ministère des sports (pas de chiffre, ce serait démagogique, dit-elle) et à reconnaître l'importance du mouvement sportif.

L'Etat, pour elle, doit mieux assumer sa mission première : permettre l'accès du sport à tous, notamment aux filles et aux handicapés.

Nécessité d'organiser des outils et une méthode qui permette l'autogestion. Ni désengagement de l'Etat, ni renforcement de son action, mais amélioration de son rôle.

Le mouvement sportif :

Le mouvement sportif est capable de créer des synergies (exemple : la réussite de la conciliation du CNOF).

Attachement à la suprématie des sélections nationales sur les clubs.

Meilleure reconnaissance du rôle du mouvement sportif, notamment par le biais de la formation des bénévoles.

Les sportifs :

Il faut protéger l'intégrité des sportifs et faire cesser toute manifestation de racisme dans les enceintes sportives.

Hostile à la création d'une grande école de management sportif ; sympathie pour les profs d'EPS.



CONSEIL NATIONAL

Bienvenue à l'École nationale de voile de Beg Rohu !

Cela faisait longtemps que le SNAPS n'avait pas tenu son Conseil national dans une École nationale.

Certes, le syndicat a toujours préféré se réunir dans les établissements de son ministère de tutelle, mais depuis les années où les élus nationaux se retrouvaient à l'INJEP (pour prouver que le sport est un élément de l'éducation populaire ?), c'est essentiellement dans les CREPS que se passaient les conseils nationaux.

Il faut aussi reconnaître que notre syndicat est particulièrement bien implanté dans cette école, à commencer par notre collègue Franck LECOMTE, qui est élu au Conseil national depuis l'an dernier, sans oublier le directeur de l'ENV, Christophe DEBOVE, et son adjoint, François BEAUCHARD, l'un et l'autre membres du SNAPS et siégeant en notre nom dans différentes instances paritaires nationales.

Ainsi, nous ne doutons pas que les militants du SNAPS trouveront à l'école les meilleures conditions de travail.

Le Conseil national se déroulera du 21 au 24 mai 2007. Son importance est évidente puisque ce sera le moment de la réaffirmation de nos missions dans un contexte politique qui sera nouveau, quel que soit le résultat des élections présidentielles. Il sera élargi, ce qui signifie que les secrétaires régionaux seront invités à participer à tous les travaux.





L'organisation des travaux



Lundi 21 mai

18h00

Accueil des secrétaires régionaux et des membres du bureau national

20h30

Séance de travail avec les secrétaires régionaux

Mardi 22 mai

9h00

simultanément :

- séance de travail avec les secrétaires régionaux
- réunion du bureau national

11h00

Ouverture officielle du conseil national
Allocution de bienvenue par le comité d'organisation

14h00

Intervention d'ordre général du secrétaire général
Réponses aux questions des sections régionales
Débat sur les sujets d'actualité

16h30

Travail en ateliers sur le thème du CN

20h30

Suite des travaux en ateliers

Mercredi 23 mai

9h00

Présentation de l'état des travaux en séance plénière

10h00

Suite et fin des travaux en ateliers
Élaboration des textes finaux

14h00

Après midi détente

20h30

Soirée conviviale

Jeudi 24 mai

9h00

Présentation des textes et débats
Vote des motions et résolutions

11h30

Clôture du conseil national par le secrétaire général





Repères pour orienter la réflexion

Au moment où notre prochain Conseil national se réunira, nous aurons un nouveau Président de la République (ou une Présidente) et la campagne des élections législatives battra son plein. Le (la) nouveau (nouvelle) Président (Présidente) aura à cœur d'avoir une majorité au Parlement afin de constituer un gouvernement prêt à traduire en actes les grandes orientations qu'il (elle) aura défendues dans son programme présidentiel.

Face à cette actualité, notre syndicat ne peut rester inactif. Certes, il n'a pas vocation à intervenir dans le débat politique pour appeler à voter pour tel ou tel parti. Il a, par contre, à défendre ses positions sur :

- * la mission de service public dans le secteur des activités physiques et sportives ;
- * l'organisation du sport en France (et en Europe) et la place de l'Etat dans cette organisation ;
- * le rôle et les missions des professeurs et CTPS sport, agents de l'Etat en activité dans les services déconcentrés, les établissements ou placés auprès de fédérations sportives ;
- * les conditions de travail des cadres techniques et pédagogiques sportifs et l'évolution de leur carrière.

C'est pourquoi le Bureau national a décidé de consacrer entièrement ce Conseil national à revisiter nos prises de positions et revendications, en relisant les motions adoptées ces dernières années. Ensuite, forts d'un « patrimoine commun » réactualisé, nous serons en capacité de rencontrer les nouveaux responsables politiques et de leur exposer nos revendications, nos propositions, nos exigences.

En espérant par-dessus tout que les nouveaux décideurs sauront faire vivre le dialogue social... !

Nos mandats et leur actualisation, face à la nouvelle donne politique

Il est évident que nos mandats, pris à l'issue de travaux de conseils nationaux, plus sérieux les uns que les autres, expriment des prises de position qui ne varient pas au gré des échéances électorales.

(Vous retrouverez l'essen-

tiel de ces mandats aux pages 9 à 11 de ce numéro)

Mais il est nécessaire de revisiter certains d'entre eux, soit pour les affiner, soit pour actualiser leur argumentaire, soit pour préciser la motivation de nos positions avant de les présenter à de nouveaux interlocuteurs.

Une large concertation et une mise à niveau...

Le débat démocratique fait partie de nos traditions ; c'est la raison pour laquelle, il est apparu nécessaire d'associer les secrétaires régionaux à ce travail de toilettage et de réécriture de ces mandats.

Cela nous a paru d'autant plus nécessaire que notre



syndicat s'est largement renouvelé, au niveau du Bureau national (avec, entre autres, un nouveau Secrétaire général), mais également au niveau du Conseil national (8 nouveaux membres sur 24) et des secrétaires régionaux (7 nouveaux sur 28).

C'est un signe fort de vitalité, que ce renouvellement sans problème de nos dirigeants, mais il nécessite une période de transmission de connaissances et d'informations afin que chacune et chacun des nouveaux responsables puisse s'approprier la « culture » de notre syndicat et la réalité des relations entretenues au niveau national depuis des années.

Cette « mise à niveau » sera un des temps forts de ce

Conseil national, lors duquel un moment particulier sera consacré à l'information et la formation des secrétaires régionaux.

...mais aussi, un souffle nouveau !

En même temps, tous ces nouveaux responsables viendront apporter leur regard, le témoignage de leur réalité locale, leur fraîcheur d'esprit.

Ainsi, ce « changement dans la continuité » nous permettra-t-il d'être encore plus dynamiques, encore plus performants, au moment où les combats à mener semblent à la fois difficiles et à l'issue incertaine.

L'ensemble des syndiqués sera, bien entendu, informé des conclusions de nos tra-

vaux, des mandats actualisés et renforcés, votés en Conseil national. Forts de cette « feuille de route », nous serons armés pour lutter contre le démantèlement du service public, la remise en cause de nos conditions de travail, la dévalorisation de nos missions et proposer des perspectives motivantes pour le service public des APS

Gérard LETESSIER



La reconversion des sportifs de haut niveau

Que notre pays se préoccupe de ses champions, une fois ceux-ci redescendus de leur podium et de nouveau dans la vie active, comme n'importe quel autre citoyen, est une exigence compte tenu de ce que ces champions ont donné et des sacrifices qu'ils ont supportés.

Mais quand le Premier Ministre intervient sur ce sujet, pourquoi oublie-t-il le principal fournisseur d'emplois pour ces anciens athlètes de haut niveau, à savoir la fonction publique en général, et le Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs en particulier ?

Encore un parti pris idéologique qui cache une vérité qui déplaît aux tenants de l'ultra libéralisme !

Encore un effet d'annonce !

Le 6 février dernier, à l'INSEP, Jean-François LAMOUR invitait quelques anciens champions et quelques dirigeants d'entreprises à un débat sur la question de la reconversion et l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau en fin de carrière.

Le Premier Ministre lui-même clôturait cette journée, en présence du Ministre des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales: tout un symbole !

Il présenta un plan d'action...

- * Donner un label aux PME « partenaires citoyen pour la performance » ;
- * Placer une partie de leur rémunération en franchise d'impôts ;
- * Prendre en charge les cotisations retraite des sportifs sans ressources suffisantes ;
- * Mieux accompagner les spor-

tifs dans leur double projet (sportif et professionnel).

Comme dirait l'autre, pas de quoi fouetter un chat ! Combien de sportifs de haut niveau bénéficieront de ces mesures ?

Un oubli volontaire ?

Mais il y avait un grand absent à ces débats: le Ministre de la fonction publique !

En effet, au-delà de très grands et très rares champions ultra-médiatisés (Stéphane Diagana, David Douillet, Richard Dacoury...) qui ont pu se reconvertir – et c'est tout à leur honneur – la fonction publique et, en premier chef notre ministère, est la première destination de nos sportifs de haut niveau (voir d'ailleurs la récente instruction 07-23 du 29 janvier 2007 sur l'organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de professeur de sports).

La liste est très longue; elle serait même trop longue pour figurer dans cet article; ils méri-

tent pourtant qu'on les cite.

Il n'est d'ailleurs pas anormal que nous les retrouvions dans ces métiers; ayant accumulé tant d'expériences, tant de compétences au cours de leurs carrières qui ont duré souvent plus de 15 ans, ces sportifs de haut niveau, pour peu qu'ils en aient la motivation, sont capables, pour la majeure partie d'entre eux, de transmettre, de conseiller, de former à leur tour, soit dans le cadre du Ministère de l'éducation nationale (professeurs d'EPS), soit dans le cadre du MJSVA (professeurs de sport).

On pourrait même dire qu'au contraire, il est anormal de ne pas faire profiter au plus grand nombre de toutes ces expériences, de toutes ces compétences, non pas seulement grâce au volontariat aux quelques PME, mais par un plan ambitieux de développement du service public des APS

Nos décideurs, qui vantent tant les valeurs du sport, sa fonction éducative et sociale, devraient



mettre leurs actes en accord avec leurs déclarations!

Au contraire, nous assistons chaque année à une baisse du nombre de collègues, les départs à la retraite n'étant pas compensés par des recrutements (le fameux quota d'un fonctionnaire sur deux!)

Plus de PTP sport pour un meilleur encadrement!!

Pourtant, le plus simple, le plus efficace, ce qu'attendent autant les collectivités territoriales que le mouvement sportif, c'est l'augmentation des cadres sportifs, financés par l'Etat, qui aident, conseillent, forment toutes celles et tous ceux qui s'occupent des jeunes sportifs.

Certains avancent le nombre de 1500 cadres supplémentaires; les besoins réels ne semblent pas éloignés de ce chiffre.

Quant au coût de cette mesure, il serait nettement inférieur aux économies réalisées en terme d'échec scolaire, d'exclusion sociale et de délinquance. Mais ces économies ne se verraient qu'à moyen terme et nous savons tous qu'aujourd'hui, les politiques ne voient pas plus loin que le bout de leur...mandat.

Gérard LETESSIER

Liste non exhaustive de nos champions (jeunes et moins jeunes) devenus professeurs de sport

Laurence BILY,
Stéphane CARISTAN,
Vincent CLARICO,
Patricia DJATE-TAILLARD,
Philippe D'ENCAUSSE,
Sébastien LEVICQ,
Gilles QUENEHERVE (athlétisme),
Samuel BARATHAY,
Daniel FAUCHE,
Yves HOCDE,
Sébastien VIEILLEDENT (aviron),
Sandra DIMBOUR (badminton),
Isabelle FILATOWSKI-TOURNEBIZE (basket),
Claude BENEZIT,
Jean Luc PONCHON,
François DURAND
Claude ALAPHIPPE,
Gilles ZOK,
Jacky AVRIL,
Sylvain CURINIER,
Olivier BOIVIN,
Didier HOYER,
Benoît PESCHIER,
Tony ESTANGUET (canoë-kayak),
Florian ROUSSEAU,
Félicia BALLANGER-VETU,
Christophe BASSONS (cyclisme),
Stéphane RIBOUD,
Philippe OMNES,
Lionel PLUMENAIL,
Eric SRECKI,
Jean François DI MARTINO,
Hugues OBRY,
Damien TOUYA,
Julien PILLET (escrime),
Eva SERRANO,

Sébastien DARRIGADE,
Karine BOUCHER,
Yann CUCHERAT (gymnastique),
Daniel SENET (haltérophilie),
Laetitia MEIGNAN,
Cathy FLEURY-VACHON,
Cécile NOWAK-GRASSO,
Stéphane TRAINEAU,
Marc ALEXANDRE,
Angelo PARISI (judo)
Abdel Ghani YALOUZ (lutte),
Jean BOITEUX,
Carolle ANDRACA (natation),
Claude BERGERET,
Patrick BIROCHEAU (tennis de table),
Jean Pierre AMAT,
Michel BURY,
Philippe HEBERLE,
Franck BADIOU (tir),
Claire FOUNTAINE,
Marc BOUET,
Pascal RAMBEAU,
Xavier ROHART (voile),
Philippe SALVAN,
Christian PENIGAUD,
Stéphane FAURE,
Jean Marie FABIANI (Volley)

et tant d'autres, y compris Jeannie LONGO, mais là, nous en sommes beaucoup moins fiers... !



Quand réforme de l'Etat RIME avec avenir...

Le processus de « réforme de l'Etat » initié par le gouvernement de Michel Rocard (1988 – 1991) poursuit imperturbablement son chemin malgré les alternances politiques. Puisse-t-il nous conduire : usagers, contribuables et fonctionnaires, tous pour un et un pour tous, vers « mieux d'Etat »...

La publication du Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME) s'inscrit dans ce cadre et vient fort opportunément conforter la position du SNAPS quant à l'actualité et la pertinence de la mise en œuvre des missions statutaires des cadres techniques et pédagogiques sport de l'Etat.

Aussi notre avenir est-il plus que jamais entre nos mains car il dépend de notre capacité individuelle et collective à faire respecter nos missions et conditions d'emplois statutaires. En effet, si la mise en œuvre des missions spécifiques dévolues aux cadres techniques et pédagogiques de notre ministère a bien été identifiée comme relevant d'une logique de métier, il va devenir difficile de préserver des corps spécifiques pour remplir des fonctions généralistes.

Mission éducatrice de l'Etat

Le champ des APS relève de la mission éducatrice de l'Etat, donc de sa responsabilité. Nous l'affirmons depuis toujours. La loi l'a institué et sa transcription dans le code du sport le confirme.

L'Etat devra donc, tant qu'il en est ainsi, assumer sa tutelle sur ce secteur d'activité réglementé : définir une politique et conserver, voire renforcer des moyens d'intervention destinés à accompagner les acteurs institutionnels d'un secteur en développement et professionnalisation constants.

C'est manifestement ce dont le ministère de la fonction publique prend acte avec le RIME, quand il identifie les métiers correspondant aux missions exercées par les Professeurs de sport et CTPS.

Bien que la gouvernance du système partenarial à la française soit encore et toujours en recherche d'équilibre, le développement de notre tissu

sportif associatif reste inégalé en Europe, alors que nos résultats internationaux rapportés aux moyens affectés font bien des envieux.

Au SNAPS, nous avons la faiblesse de penser que les cadres techniques et pédagogiques du « Ministère chargé des sports » n'y sont pas totalement pour rien... Et si des adaptations paraissent nécessaires, il nous apparaît de bonne politique de ne pas changer une équipe qui... a fait ses preuves !

Nos métiers confortés

En feuilletant le RIME¹ on peut ainsi rencontrer :

- * *le Concepteur* - organisateur d'actions de formation continue² pour « concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de formation continue sous différentes formes (stages, formations en ligne, tutorat...) »

- * *le Formateur d'adulte*³ pour « élaborer des programmes de formation et transmettre des connaissances et des savoir-faire à des publics d'adultes. »

- * *le Chargé de l'entraînement de sportifs de haut niveau*⁴ pour « détecter les jeunes talents, les former au sport de haut niveau, les préparer à la compétition. »

- * *le Responsable de projet de développement*⁵ pour « piloter la mise en œuvre de dispositifs d'interventions concourant au développement. »

- * *l'Ingénieur de projet de développement*⁶ pour « contribuer à l'émergence et à l'élaboration en concertation avec les acteurs institutionnels de projets individuels ou collectifs de développement. »

Le développement des fiches métier pointe des savoir-faire

3/ page 194

4/ page 196

5/ page 218

6/ page 220

1/ http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rime15_11_06.pdf
2/ page 192



et connaissances de référence parmi lesquels :

- * connaissance des domaines et contexte professionnel ;
- * concevoir et mettre en œuvre un projet ;
- * utiliser les méthodes de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique ;
- * concevoir et maîtriser des outils ;
- * analyser, diagnostiquer et conseiller ;
- * prendre des initiatives et gérer les risques ;
- * gérer les relations avec les partenaires et réguler les conflits ;
- * dialoguer, communiquer et négocier ;
- * animer et manager une équipe...

La publication du RIME consacre la pertinence et de l'expertise des PS et CTPS puisque les principales facettes du métier que nous exerçons y sont identifiées. Non seulement le contenu des fiches qui nous intéressent est en phase avec nos missions statutaires, mais il l'est aussi avec les exigences de notre recrutement.

Pour une équipe qui gagne !

Une équipe qui a fait ses preuves c'est bien... Une équipe qui gagne c'est mieux !

Or il nous faut bien constater que, par les temps qui courent et malgré la consécration du RIME, les cadres techniques et pédagogiques sont à la peine parce qu'ils sont au service d'une administration qui peine elle-même à se réformer :

- Une administration déconcentrée dont le fonctionnement napoléonien bride trop souvent la créativité, la réactivité, le rayonnement ;

- Une administration de mission qui se fige en administration de position, telle une forteresse assiégée face au désert des Tartares ;
- Une administration qui, des services centraux au plus petit service déconcentré, n'a semble-t-il pas intégré, les conséquences de la LOLF sur ses activités réelles, particulièrement pour ce qui relève de la mise en œuvre de son « programme sport » !

Réformons !

La force du ministère chargé des sports réside dans les partenariats que nous sommes tenus de tisser pour exercer la seule mission de l'Etat qui nous appartienne en propre : « la promotion des fonctions éducatives et sociales des APS » hors du temps scolaire. **La pertinence** de notre petit ministère repose sur les compétences techniques et pédagogiques spécifiques qu'il peut mobiliser.

Son rayonnement dépend tant de la fluidité de sa structuration interne que du caractère itinérant, de l'engagement, de la faculté d'organisation et de la réactivité de ses ressources humaines.

Des réformes structurelles et logistiques s'imposent pour rétablir, au sein des services déconcentrés, les conditions d'une dynamique d'engagement fort dans l'accompagnement technique et pédagogique des acteurs des APS.

Au-delà, il importe aujourd'hui de repenser la politique de recrutement et la conception des concours d'accès aux corps techniques et pédagogiques sport.

Demain plus encore qu'hier, l'évolution des carrières se déroulera à travers une succession de fonctions exercées. Cette tendance lourde implique, pour gérer les effectifs modestes de nos corps, de recruter sur la base d'un concours unique garantissant une technicité spécifique et une culture sportive affirmées. C'est ensuite aux dispositifs de formation initiale et continue qu'il revient de permettre l'adaptation aux fonctions exercées.

Ce à quoi nous croyons !

Tous cadres techniques et pédagogiques sport !

Cette réaffirmation est plus que jamais nécessaire pour rompre avec la tendance à la démobilitation et à la déqualification des collègues que l'on désespère dans de trop nombreux services déconcentrés.

Le cadre technique et pédagogique sport est légitime sur la base d'une spécialité sportive dans laquelle il excelle. Au cours de sa carrière, il élargit ses compétences et exerce conjointement ou successivement des missions connexes de concepteur, d'entraîneur, de formateur, de manager, d'agent de développement, dans un champ culturel qu'il maîtrise car il en est issu.

Réforme de l'Etat RIME pour nous avec avenir. Nous n'en doutons pas !

Claude LERNOULD

Hygiène et sécurité : l'affaire de tous !

Lors du dernier comité d'hygiène et de sécurité ministériel, réuni - pour la première fois depuis 2001- le 29 janvier dernier, a été présenté le rapport de synthèse de l'inspection d'hygiène et de sécurité pour l'année 2005. Pour résumer, il est écrit, dans ses conclusions, que « les grandes lignes des conclusions du rapport 2004 restent valables. »

C'est dire quelle « importance » attache notre administration à ces sujets...Et pourtant !

Au-delà des reproches qui méritent d'être adressés à notre ministère de tutelle - et nous ne nous en privons pas - il faut reconnaître que nous sommes tous un peu complices de dysfonctionnements dans ces domaines.

Il nous a donc paru utile, plutôt que de dénoncer des comportements peu citoyens, de dresser un inventaire des bonnes pratiques.

Avant tout, il faut savoir que le CHS Ministériel n'avait pas été réuni depuis 2001; on ne sait pas, d'ailleurs, s'il aurait été réuni sans l'obligation de mettre en œuvre l'interdiction de fumer dans les services et établissements relevant du Ministère (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006).

La réunion de ce CHSM a donc été l'occasion d'entendre le rapport de l'inspection HS dont le contenu mérite attention.

Les reproches faits au ministère

Sur l'état général des sites (services déconcentrés et établissements), « les carences d'entretien et de suivi héritées des années antérieures, bien que tendant à s'estomper, sont parfois encore perceptibles ».

Si, globalement, les services déconcentrés sont dans un état correct, il n'en est pas de même dans plusieurs établissements.

Sécurité électrique: toute intervention sur une installation électrique, même simple comme le changement d'une ampoule, doit être le fait d'agents habilités par leur chef de service ou d'établissement. Cette obligation réglementaire, incluant aussi les per-

sonnels qualifiés en électricité, est encore trop souvent méconnue, malgré les rappels effectués lors des visites d'inspection.

Sécurité incendie: les services présentent encore parfois des carences quant à l'affichage des plans d'évacuation, le fonctionnement des extincteurs, la fréquence des exercices d'évacuation.

Risques chimiques, bactériologiques et ionisants:

Les produits dangereux ne sont pas toujours stockés dans des locaux suffisamment ventilés. L'usage des fiches de données de sécurité est encore peu répandu.

D'autre part, aucune consigne n'impose l'usage de protections sur les appareils de musculation.

Ambiances de travail:

« Les ambiances de travail (thermique, sonore, aération, ventilation, éclairage) comptent parmi les points les plus directement perceptibles par les personnels. »

Les systèmes de climatisation ne sont pas sans inconvénients quand ils ont été installés sans tenir compte de la configuration

des locaux, pouvant provoquer des altérations de la santé (bronchites, angines...).

Les difficultés rencontrées pour l'application de la Loi sur le tabagisme vont certainement resurgir avec la réglementation nouvelle.

Restauration: Les services sont généralement dotés d'une salle correctement équipée utilisée par un nombre croissant d'agents. Il convient d'ailleurs de rappeler que la consommation des repas sur des lieux affectés au travail est interdite.

Dans les établissements, l'externalisation n'exonère pas les chefs d'établissement de leurs responsabilités. Ils doivent, en particulier veiller à ce que les règles d'hygiène soient respectées par les prestataires de service.

Équipements de travail: dans les ateliers des établissements, des matériels non sécurisés sont encore en fonctionnement. Leur renouvellement et leur mise aux normes se heurtent à des problèmes budgétaires.

Beaucoup d'opérateurs tardent à se défaire du matériel obsolète pouvant soit être immédiatement dangereux (outillage) soit encombrant (informatique).

Ergonomie et aménagements: Les espaces de rangement sont encore parfois insuffisants en nombre. Les services et établissements n'ont pas toujours établi de plan d'archivage cohérent.

Médecine de prévention: « *Les obligations en la matière sont maintenant connues; cependant, nombre de services et établissements sont confrontés à la double difficulté de la pénurie des praticiens certifiés en médecine du travail et au coût des visites.* »

Des solutions intermédiaires sont parfois dégagées; elles permettent de proposer aux agents des visites périodiques tous les 3 à 5 ans.

Les comités d'hygiène et de sécurité: « *Les CHS commencent à trouver leur place dans le cadre du dialogue social...* »

Par endroits, les comités se mobilisent pour élaborer le document unique d'évaluation des risques, mais sans avoir pu obtenir une production réellement aboutie.

L'obligation de formation s'appliquant aux membres des CHS n'est pas toujours satisfaite..

Nos propres comportements

Sécurité électrique: les branchements en surcharge (fours à micro-ondes, cafetières, chauffages d'appoint) sont encore trop nombreux.

Sécurité incendie: La prise de conscience de la réalité des dangers encourus n'est pas encore le fait de tous les agents dont le comportement peut être à l'origine de situation à risques. Les plus fréquentes sont:

Des couloirs et des issues de

secours encombrés et/ou obstrués;

Des portes coupe-feu maintenues ouvertes;

Des exercices d'évacuation pas bien suivis.

Risques chimiques, bactériologiques et ionisants:

La tenue vestimentaire des usagers dans les établissements ne répond pas toujours aux règles d'hygiène de base. Le passage direct d'une séance d'entraînement à la salle de restauration devrait être proscrit; et pourtant...

Ambiances de travail et restauration: dans les services, la salle de restauration ne peut, en aucun cas, être la salle réservée aux fumeurs.

Les agents non-fumeurs refusant le tabagisme passif, demandent de plus en plus l'application stricte des textes en vigueur.

Dans les établissements, des règles strictes d'accès aux cuisines doivent être appliquées quel que soit le statut des personnes concernées.

Équipements de travail: Force est de constater que, même s'il y a eu progrès, les équipements de protection individuels ne sont pas toujours portés par les personnels, malgré les rappels au règlement effectués régulièrement par les directions.

Ergonomie et aménagements: Certains personnels aiment à conserver auprès d'eux les documents dont ils se servent souvent; cependant, l'encombrement des bureaux avec des boîtes et des documents divers constitue un risque aggravant en cas d'incendie.

Médecine de prévention:

Il est impératif d'agir pour qu'elle

soit effective dans tous les services et établissements.

Nos revendications en termes d'hygiène et de sécurité

Le plus urgent est la mise place d'une réelle médecine de prévention sur l'ensemble des sites du Ministère; il est inconcevable de ne pas appliquer les textes en vigueur, d'autant plus que l'activité physique est un des fondements de nos métiers; un suivi médical est indispensable.

La réalisation du document unique d'évaluation des risques doit être un objectif pour tous les services et tous les établissements; les agents pourraient s'appuyer dessus en cas de nécessité, soit pour prévoir des aménagements, soit pour exiger des travaux d'entretiens, des réparations ou des changements de matériel.

Bien entendu, il faut que les crédits nécessaires soient dégagés.

À ce propos, il faut savoir que depuis le 1er janvier dernier, en application de la LOLF, c'est la direction des sports qui gère l'ensemble des travaux à effectuer dans les établissements (et pas seulement les équipements sportifs).

Dans ce contexte, l'augmentation des crédits ne sera pas la chose la plus aisée à obtenir au moment où le Ministre préfère signer des conventions de partenariat public-privé pour confier au « privé » les travaux que l'Etat, pourtant propriétaire, ne veut plus engager...

Il est à craindre que, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, le rapport de l'IHS 2006 ressemble fort à celui de 2005 (lui-même très proche de celui de 2004!)

Gérard LETESSIER



La formation professionnelle tout au long de la vie, le mérite, les concours, les droits du prince, ...et ta mère

Le protocole d'accord (Fonction publique) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du 21 novembre 2006 précise quelques « nouveautés » mais aussi accentue ou élargit des axes qui apparaissaient déjà dans l'accord-cadre du MJSVA relatif à la formation continue des agents. Nous essayons ici d'en extraire les plus significatifs et surtout d'en mesurer l'ambition par rapport aux réalités que nous pouvons constater en matière d'évolution de carrière.

Un protocole dont il faut s'emparer

À l'intérieur de chacun des 4 titres et 10 chapitres qui l'organisent, nous observons certes des nouveautés comme le DIF¹ mais aussi d'autres éléments dont nous considérons ici qu'ils ne sont pas soutenus comme il le devrait par l'administration. Nous pensons par exemple à la VAE², dont les personnels ne voient pas toujours l'intérêt en terme d'évolution de carrière, ou aux « bilans de compétences » dont l'administration constate elle-même le peut d'impact par rapport à son coût élevé.

Le premier acte qui donnerait du sens à ce protocole serait de le promouvoir au sein de chacun des CTP qui viennent d'être constitués suite aux dernières élections. Il faut que les élus demandent à l'administration de s'exprimer sur les modalités de mise en œuvre de l'accord à tous les échelons. Les départs en formation s'organisent autour de ceux qui ont la responsabilité de maintenir haut l'enthousiasme des agents qui assurent la qualité du service public. Cela nécessite (combien de fois faudra-t-il le rappeler ?) des entretiens annuels menés de façon professionnelle avec les agents et, sans doute

aussi, une implication plus marquée (par les missions et par les textes) des professionnels de la FPTALDLV³ que sont les actuels CRFC⁴ chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de formation au niveau régional mais aussi interministériel.

Le droit individuel à la formation (DIF)

20 heures par an, cumulables sur une durée de 6 ans (120 heures), c'est ce que pèse le nouveau DIF qui nous est offert. Mais, comme nous l'avions déjà noté dans un précédent article (SNAPS-Infos 68), qu'apporte ce « nouveau droit par rapport à nos possibilités actuelles de départ en formation ?

- Mise en œuvre à l'initiative de l'agent mais avec accord de l'administration. *Ce ne nous semble pas être une nouveauté au regard des pratiques actuelles.*
- Pour des actions liées à l'évolution prévisible ou au maintien de l'emploi pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération. *Dans le cas de formation dépassant les horaires de travail avec l'accord écrit des agents et dans la limite de 50 heures, une allo-*

cation de formation égale à 50 % du traitement net de l'agent lui sera versée. Les articles 4 et 6 nécessitent quelques précisions sur le « hors temps de travail ».

- Pour des actions ayant pour objet le développement des compétences ou l'acquisition de nouvelles compétences se déroulant sur le temps de travail ou hors temps de travail dans la limite de 80 heures par an. Dans ce cas, l'allocation de formation s'applique aussi selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Formation obligatoire, subie ou choisie

Après avoir évoqué la nouvelle typologie des actions de formation dans un précédent article, force est de constater que ce protocole (article 2 et 4) donne à l'administration la main sur un volant « obligatoire de formation » mis en œuvre dans le cadre d'un plan de formation. Qu'elles soient liées à la formation initiale ou statutaire, il est très important de bien identifier les caractéristiques des formations en amont. Ceci afin de ne pas confondre ce qui est de l'ordre du choix négocié de l'agent (sur son contingentement de journées de formation) par rapport aux nécessités liées à l'exercice des missions ou

1/ Droit individuel à la formation

2/ validation des acquis de l'expérience

3/ Formation professionnelle tout au long de la vie

4/ Conseiller régional en formation continue



au poste de travail (préconisation des responsables RH⁵) et dont il faut bien constater aujourd'hui le manque de lisibilité (selon que vous soyez dans un service ou dans un autre).

Notre prochain accord-cadre spécifique devra apporter des solutions pour que ne soient plus confondus les regroupements ou formations liées aux fonctions exercées avec les choix de formation opérés par les agents pour évoluer dans leur carrière.

La reconnaissance des acquis de l'expérience et leur prise en compte dans les procédures de recrutement

Nous ne pouvons plus continuer à afficher des dispositifs qui commencent à donner des résultats dans le secteur privé (VAE) et continuer à croire que le seul entretien annuel avec l'agent (lorsqu'il est mis en œuvre!) permettra de faire valoir ce qu'il peut engager comme formation ou VAE pour aboutir sur une véritable promotion de carrière. Il est urgent de prendre en compte

l'expérience professionnelle dans les procédures de recrutement et de promotion interne (article 20, 21 et 22) et le concours interne de CTPS pourrait d'ailleurs être une expérimentation intéressante à ce sujet.

Suivi des parcours professionnels et gestion des carrières

Il faut « professionnaliser » le secteur des ressources humaines appelé « gestion de carrière » et « suivi des parcours professionnels » (article 18 du protocole). C'est de façon trop frileuse que d'année en année s'élabore le profil « métier » (voir RIME)⁶ de conseiller en formation initiale et continue, qui paraît être le socle à partir duquel nous pourrions construire un tutorat efficace et beaucoup plus large que celui actuellement mis en œuvre (article 19). Le réseau des « CFC »⁷ du MJSVA, (fonction tenue majoritairement par des professeurs de sport) ne cesse d'asseoir ses compétences depuis 1993. Gageons que leur travail

- déjà apprécié parfois dans les délégations interministérielles à la formation - sera « reconnu » dans notre propre ministère!

Et le mérite dans tout cela!

En relisant les 35 pages du « protocole d'accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie » et en prenant connaissance de la dernière liste des « promus » dans le corps des CTPS, il nous paraît important de rappeler à chacun que le regard de nos pairs vaut aussi en matière d'évaluation d'une carrière professionnelle comme celui que nous portons sur notre propre parcours avec les éléments de « preuves » que nous exigeons des candidats à la validation des acquis de l'expérience. Le mérite est une notion beaucoup trop connotée aujourd'hui par une forme de libéralisme débridé qui fait la part trop belle aux chiffres et abandonne la qualité à ceux qui construisent l'avenir de l'homme « tout au long de la vie »

Alain JEHANNE

6/ Répertoire interministériel des métiers de l'Etat

7/ Conseiller en formation continue

5/ Ressources Humaines

SIP 19: un partenariat à relancer



Nous avons conclu un accord avec cette entreprise spécialisée dans « l'objet personnalisé » lors de notre congrès d'Aix (mai 2006). Mais ce partenariat n'a pu se développer comme nous l'aurions voulu car nous avons eu d'autres préoccupations ces derniers mois.

Nous relançons la dynamique aujourd'hui.

Ainsi, en cliquant sur notre site (<http://snaps.unsa-education.org>), vous trouverez un lien avec le catalogue de SIP 19, ainsi qu'un bon de commande à tarif préférentiel.

N'hésitez pas à vous en servir!



À propos des CAP...

Deux commissions administratives paritaires à l'égard des professeurs de sport se sont tenues depuis notre dernière édition de SNAPS INFO.

CAP du 22 décembre 2006

À l'ordre du jour, figurait principalement la titularisation des collègues stagiaires avec pour date d'effet, le 1er janvier 2007.

La liste des stagiaires PTP recrutés au 1er janvier 2006 a été portée à la connaissance de la commission, assortie des avis d'évaluation terminale par la commission ad hoc.

Sur 29 stagiaires :

- * 18 ont reçu un avis très favorable
- * 8 ont reçu un avis favorable, soit 26 nouveaux professeurs de sports titularisés sans observation particulière des membres de la CAP

Une prolongation de stage de 4 mois (soit jusqu'au 12.05.2007) est décidée pour un agent qui s'est trouvé en congé de maladie, mais dont la titularisation – si elle est confirmée en son temps – prendra effet au 1.01.2007.

La titularisation d'une autre stagiaire se trouve également différée du fait de son congé de maternité et se trouvera – elle aussi – dans les mêmes dispositions à l'issue de son année de stage.

Enfin, un stagiaire a reçu un avis défavorable. Son cas a été longuement examiné par les membres de la CAP. Le dossier de l'intéressé – constitué des rapports intermédiaires et du rapport terminal mis à la disposition des commissaires paritaires – a servi de support à un très long échange. Certains principes ont ainsi pu être réaffirmés quant à l'utilité de cette année de stage, quelle que soit la filière

de recrutement dont est issu le candidat. Il est communément admis que cette année doit être l'occasion d'appréhender la multiplicité des missions et des facettes du métier de professeur de sport tout en étant accompagné en permanence, qu'elle doit être majoritairement destinée à parfaire la formation initiale et ne doit pas rester cantonnée dans un domaine d'intervention exclusif mais plutôt préparer au déroulement de la carrière de l'agent.

Durant cet échange très intense, la situation quelque peu particulière du candidat a permis aux commissaires paritaires d'obtenir le renouvellement du stage sans pénaliser outre mesure ses chances d'intégrer le corps. Les précisions nécessaires quant à ce renouvellement lui seront clairement signifiées et devraient lui permettre de regagner le terrain perdu.

La suite de l'ordre du jour, classique s'il en est avec – en outre – l'intégration de deux collègues à l'issue de leurs deux années de détachement dans le corps, a surtout permis aux commissaires paritaires du SNAPS de revenir sur nombre de situations individuelles examinées antérieurement, mais pour lesquelles les suites n'avaient pas fait l'objet d'une publication officielle.

C'est – en l'espèce – une des préoccupations de vos représentants que de connaître effectivement les suites qui sont données aux avis donnés en séance, lesquels restent parfois soumis aux aléas de la faisabilité effective ou

aux décisions du Ministre. En effet, bien souvent tout va bien mieux « en le disant » et de ce côté, bien des progrès restent à accomplir.

La bonne nouvelle de cette fin de CAP fut la décision de recruter comme professeurs de sport stagiaires à compter du 1er janvier 2007 les deux premiers candidats figurant sur la liste complémentaire du concours CAS 2006 et les solutions favorables trouvées finalement pour des affectations de collègues n'ayant pas abouti lors du précédent mouvement.

CAP du 22 février 2007

L'ordre du jour portait principalement sur les demandes de révisions de notation formulées par les collègues au titre de 2006, demandes en nombre singulièrement plus limité que l'année précédente. Certes, l'information aux chefs de service et aux agents aura eu le temps de mieux circuler depuis la parution du décret qui avait connu son baptême du feu en 2006. Elle n'a toutefois pas dissuadé quelques collègues de protester inutilement alors qu'ils avaient été évalués au maximum de la notation relative à leur échelon. Mais cet exercice reste rare et n'occulte pas les dysfonctionnements récurrents, que l'administration centrale reste encore trop timide à dénoncer en aval. Que dire, en effet, de chefs de service qui continuent – au mépris du décret et de son instruction annuelle – à déléguer leur pouvoir de notation à des

adjoints, voire à des dirigeants d'associations, à refuser de recevoir les collègues?

Le SNAPS a rappelé qu'il souhaitait vivement que la notation soit - dans un très proche avenir- déconnectée de l'avancement au bénéfice d'une véritable évaluation.

Les incidences mécaniques auxquelles sont soumises les évolutions de carrière par l'application de critères totalement inégalitaires - pour ne pas dire discrétionnaires- sont en effet indignes d'une administration moderne. Eu égard à l'allongement promis de la durée de carrière des agents, ce chantier restera une priorité pour vos représentants.

Néanmoins, et pour témoigner

s'il en était encore besoin de l'indigence de la réflexion menée depuis plusieurs années sur ces sujets à Jeunesse et Sports, cette commission paritaire n'a pas manqué son traditionnel exercice de « marchandage », assorti de votes où la parité syndicale s'est inscrite unanimement contre l'administration, et réciproquement.

Fort heureusement la qualité du dossier de recours instruit par certains collègues, assortie de manques évidents en terme de procédure pour d'autres, a permis d'obtenir pour près de 50 % de ceux-ci un relèvement de leur note.

Il ne faut pas voir là un triomphe, mais une bien maigre consolation au regard d'un exer-

cice nécessaire qui ne devrait apporter de satisfaction qu'aux agents légitimement « recalculés » et précipiter la refonte du système.

En guise de conclusion, la commission a avalisé l'intégration dans le corps de trois nouveaux collègues en détachement depuis plus de deux ans, et acquiescé pour l'arrivée en détachement de trois autres.

Par ailleurs, deux collègues professeurs de sport ont quitté le MJSVA pour rejoindre le MEN. Faudrait-il y voir un signe? Eu égard à l'actualité qui nous guette à moyen terme, ceci est une autre histoire...

Joël COLCHEN

Commissaire Paritaire

Ils nous ont quittés



Michel JEANVOINE

s'est battu tout au long de sa carrière pour le sport, pour la défense de ses collègues au sein du CTPR de Lorraine pendant 15 ans, pour les valeurs du sport à la DDJS de la Meuse où il était conseiller d'animation sportive.

Il arrivait à l'âge où l'on peut faire d'autres projets plus personnels, faisant valoir ses « droits à pension ». Mais son dernier combat, contre la maladie, il ne l'a pas gagné et il vient de nous quitter à 60 ans...

Comme nous l'écrit un collègue qui l'a bien connu dans les instances syndicales, « Michel, ce bourru adorable, toujours présent, ayant l'air de ne pas y toucher, de survoler les choses, avait toujours des remarques et des avis pertinents. »

Aujourd'hui, il y a chez tous ceux qui le connaissent, un sentiment d'injustice et de grande tristesse. C'est un sentiment que ressent aussi le SNAPS



Olivier BRAND

était connu pour ses qualités humaines et ses compétences aussi bien comme enseignant que comme organisateur ou coordonnateur. Gentillesse, disponibilité, écoute, grande sensibilité, telles étaient les qualités

que lui reconnaissent les judokas, les dirigeants et les collègues de la DRDJS de Besançon.

Comment, dans ces circonstances, ne pas être atterré d'apprendre le décès d'un homme en pleine force de l'âge (il avait 43 ans), à la suite d'une intervention chirurgicale apparemment bénigne.

Il laisse un grand vide à « jeunesse et sports » et dans le monde du judo franc-comtois.



Pourquoi se syndiquer ?

SNAPS Infos 70

Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !

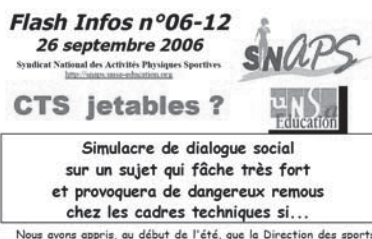
- ☞ c'est agir, participer au débat et à l'action ;
- ☞ c'est appartenir à une organisation solidaire ;
- ☞ c'est être informé des questions corporatives.

Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :

ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

FLASH Infos

Lettre d'information diffusée par mail aux syndiqués



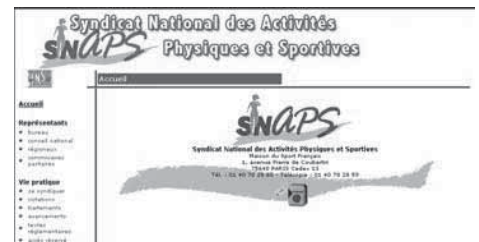
SNAPS Infos

Trimestriel d'information



SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



BÉNÉFICIER D'UN DIALOGUE AVEC LE BUREAU NATIONAL ET LES SECTIONS

En région, avec les **Sections régionales** voir page 32

Par téléphone au **01 40 78 28 58 ou 60**

Par courriel **snaps@unsa-education.org**

ÊTRE ENTENDU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

CHSM - CHSR

Comité Hygiène et Sécurité

Agir pour un environnement de travail sain et sans danger.

CTPM - CTPR - CTPE

Comité Technique Paritaire

Agir pour un cadre de travail équitable, juste et équilibré.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Pour contrôler la régularité des nominations, du mouvement, des promotions et des procédures disciplinaires.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

- ☞ 50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾
- ☞ 66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾
- ☞ le prélèvement automatique et le fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

☞ L'ADEIC : un plus réservé gratuitement aux adhérents des syndicats UNSA Education. L'Adéic est une association nationale de consommateurs agréée par le Garde des Sceaux. L'Adéic procure à ses adhérents une aide personnalisée pour résoudre les litiges qui relèvent du droit de la consommation. L'Adéic fournit à ses adhérents, informations, aides et conseils pour résoudre les litiges de la vie quotidienne, elle leur fait connaître leurs droits.

Retrouver les coordonnées de votre ADEIC départementale sur : **www.adeic.asso.fr**



Adhérer

SNAPS Infos 70



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2007

(Période du 1^{er} septembre 2006 au 31 Décembre 2007)

à renvoyer à SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____ / ____ / ____ Adresse : _____

T. Fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Portable: 06 ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____ @ _____

Grade et Classe (2): _____ Echelon (2) : ____ depuis le : ____ / ____ / ____ Note : ____ / 100

Indice (2) : _____ Fonctions : _____ Affectation : _____

Temps Partiel : ____ % Retraité Autres situations (3): _____

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique nom (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

par prélèvement automatique (je complète l'autorisation ci-dessous et je joins un RIB)

par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

Les cotisations sont prélevées en 3 fois si vous adhérez avant le 15/12/06 (Janvier/Mars/Juin), en 2 fois avant le 15/02/07, en 1 fois ensuite.

A _____, le _____

Signature :

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT COTISATIONS SNAPS

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

ORGANISME CRÉANCIER

Désignation :

CASDEN Banque Populaire
Recouvreur

Adresse :

pour le compte du SNAPS
77424 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2

A TITULAIRE DU COMPTE

Nom et Prénom _____

N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Ville _____

C COMPTE A DEBITER

Code Etablissement _____ Code guichet _____

N° de compte _____ Clé _____

B ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom

Adresse

Code postal et bureau distributeur

D DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE

A....., Le.....Signature

Prière de renvoyer cet imprimé au SNAPS, en y joignant **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de Caisse d'épargne (R.I.C.E.)

